

L'OPTION CGT

Bulletin de la CGT ÉDUC'ACTION de
l'académie de CAEN

Éditorial

- CCF : à quand la fin ?

- TRMD dans les lycées

- dernier mot aux familles

- Rythmes scolaires
- Chefs de travaux

- Budget

- PFMP

- et l' informatique

Droit syndical

La conférence de presse de F. Hollande confirme son inflexion vers une politique économique libérale tournant le dos aux salariés.

1 On ne peut que constater l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un "observatoire des contreparties" sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer les conditions : c'est ce qu'il appelle le "pacte de responsabilité".

2 3 4 5 6 7 8 En écho au MEDEF, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il offre donc de nouveaux cadeaux au patronat et, il exonère les entreprises des règles qui organisent notre

vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises et confie la conduite du "conseil de simplification" à un parlementaire et une fois de plus...à un patron !

En prime, il annonce la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.

Son crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises ! Rien ne garantit que l'augmentation des marges conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'aug-

mentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail : le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Par la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales, le Président entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. C'est notre modèle social qu'il brade ; à commencer par la place de l'école dans la fabrique de citoyens responsables et solidaires.

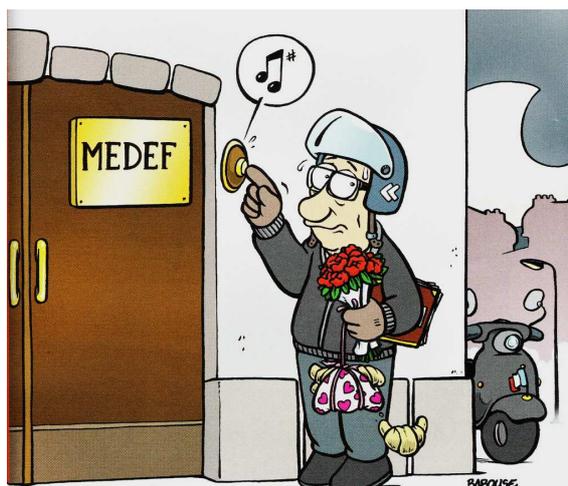
Ces annonces renforcent le besoin d'intervention des salariés, d'abord le 6 février, pour défendre leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, et de protection sociale, mais également le 4 avril pour promouvoir le plan d'investissement européen proposé par la CES et le décliner en France.

Le 6 février, date symbolique, répond aussi à la montée de l'expression décomplexée des fascismes en France dont l'école a eu à souffrir avec ce nauséabond débat sur la prétendue théorie des genres.

La CGT défend les intérêts des salariés, le FN et ses déclinaisons multiples défendent ceux des possédants et du grand patronat, même s'il tente d'apparaître comme une solution pour ceux qui sont en difficulté.

Le FN conditionne les droits à la nationalité,

la CGT défend des valeurs universalistes : les salariés ont tous les mêmes droits, quelle que soit leur nationalité. Le FN prône aussi l'élitisme à l'école à l'opposé de l'école pour tous, garante de l'égalité républicaine. Les statuts de la CGT indiquent que l'organisation agit « contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, et toutes les exclusions ». Le FN, lui, fonde son programme sur le principe de la priorité nationale. Il oppose travailleurs français et immigrés, il cherche à les détourner de la question essentielle qui est celle de la répartition inégale des richesses. Il sert ainsi les intérêts du MEDEF, tout comme...



**« JE VOUS
AI APPORTÉ
DES MILLIARDS »**

CGT ÉDUC'ACTION CAEN: Secrétaire régional Christophe Lajoie (Collège Jacques Monot)

3 allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Tél. : 06 32 18 39 51

Courrier électronique : sden14cgt-elucapa@orange.fr Site : <http://www.cgteduc-caen.fr/>

CCF, à quand la fin de « l'usine à gaz » ?

Les CCF ont démontré, depuis leur généralisation, leurs facultés à :

- remettre en cause le caractère anonyme des épreuves et la valeur nationale des diplômes,
- engendrer un surtravail et du stress pour les personnels,
- désorganiser les établissements,
- mettre sous pression les élèves quasiment toute l'année,
- contrarier la réalisation du programme,



Un élève de terminale bac pro industriel doit réaliser jusqu'à 14 CCF dans l'année. Ces "usines à gaz", ainsi qu'en parle le ministère lui-même, n'en finissent pas de produire des effets négatifs...

Pourtant, fin 2013, deux sociologues ont remis un rapport pour les CPC (*Commissions Professionnelles Consultatives*) démontrant encore une fois que les CCF ont été détournés des objectifs pédagogiques affichés et qu'ils sont une source de difficultés et de souffrances. Les enseignant-e-s sont placé-e-s dans la posture aberrante de formateurs et de certificateurs.

Il aura fallu attendre mi-novembre pour qu'enfin le ministère organise une concertation avec les organisations syndicales et décide d'en simplifier l'organisation qu'il estime lui-même problématique et chronophage.

Les propositions du ministère, sont que 5 épreuves seraient désormais en examen terminal :

- français,
- histoire-géographie et éducation civique,
- étude de cas professionnel,
- PSE,
- gestion ou éco-gestion.

Ces changements seraient effectifs dès la rentrée 2014 et donc dès la session 2015 ce qui est un aveu des difficultés majeures ren-

contrées actuellement.

Ces dispositions, qui ne répondent pas à nos revendications, n'améliorent en rien le mode de certification des élèves, remettent en cause l'indemnité CCF versée aux enseignants, posent de nouveaux problèmes et risquent de renforcer les dérives de l'actuel CCF.

Reste ainsi les problèmes concernant les certifications en arts appliqués, en langues vivantes ou encore en maths-sciences, mais aussi bien entendu pour la partie professionnelle.

La CGT Educ'action s'oppose au « tout CCF » et exige un réexamen complet du mode de certification des CAP, Diplôme Intermédiaire et bac pro avec le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles :

- pour redonner un véritable caractère national aux diplômes
- pour rétablir l'anonymat et l'équité de traitement de chaque candidat, sur l'ensemble du territoire, à l'image de ce qui se pratique dans les voies générale et technologique
- pour redonner toute leur valeur à ces diplômes et à l'enseignement professionnel sous statut scolaire
- pour permettre aux enseignants de retrouver un peu de sérénité, du temps pour enseigner et préparer les élèves aux examens dans de meilleures conditions.



RV sur notre Blog :

<http://www.cgteduc-caen.fr/>

Pas d'inversion de la courbe pour les emplois dans les lycées



Avec des effectifs en hausse (+272 élèves attendus) et 13 Equivalents Temps Pleins (ETP) supprimés, le taux d'encadrement (Heure postes/Effectif) des Lycées Généraux et Technologiques de l'Académie est encore revu à la baisse. La Manche et le Calvados seront les départements les plus touchés. Ainsi, le premier fonctionnera avec 5 ETP de moins pour 81 élèves supplémentaires et le second accueillera 105 élèves de plus en perdant 8,4 ETP. Dans ce contexte restrictif, l'Orne semble « épargnée » avec 0,4 ETP supplémentaire. Néanmoins, elle accueillera 86 élèves de plus, ce qui relativise le traitement de faveur.

Si on compare les moyens alloués pour la rentrée 2014 dans les LGT à ceux de 2012, 35 élèves de la classe ou bien parce qu'ils n'auraient pas retrouvé de terminale pour les accueillir après un échec au bac, faute de place. C'est pourquoi la CGT éduc'action appelle les personnels des établissements à se mobiliser. Demandons l'ouverture de classes supplémentaires lorsque les effectifs prévus frôlent les 35 élèves. Demandons le rétablissement des moyens pour les enseignements facultatifs. Refusons les heures supplémentaires au-delà de l'heure obligatoire. Dans nos motions, rappelons au Rectorat, qu'en tant qu'employeur, il doit nous offrir le cadre permettant de bien faire notre travail.

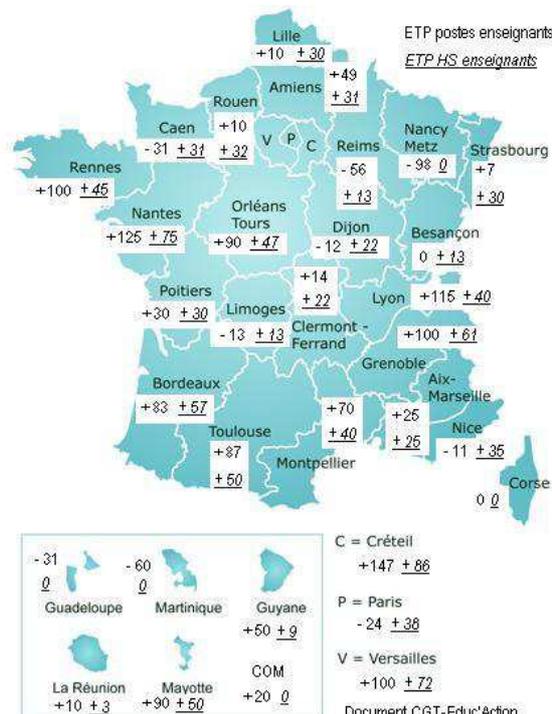
Les disparités demeurent importantes selon les départements. La palme de la dégradation revient au Calvados, avec 15 ETP supprimés et 300 élèves supplémentaires. Quant à la Manche et l'Orne, certainement moins touchés pour leur ruralité, des emplois sont créés, mais pas à la hauteur des besoins : un ridicule +0,8 ETP pour 200 élèves de plus dans la

Manche et +6,5 ETP pour 164 élèves supplémentaires dans l'Orne. Question refondation, on s'attendait à mieux !

Nous savons concrètement ce qui se cache derrière ces chiffres : plus d'élèves, moins de personnel, donc plus d'élèves par enseignant, donc plus de travail et encore des heures supplémentaires, alors que le chômage continue de battre des records.

Ce sont également des conditions d'exercice qui se dégradent avec des « structures optimisées », c'est-à-dire des classes dont les effectifs tendent « idéalement » vers 35 élèves. A la rentrée prochaine, si les moyens restent en l'état, peu d'entre nous auront la chance d'enseigner devant des classes aux effectifs inférieurs à 30 élèves ! D'ailleurs le Rectorat continue de faire la chasse aux petits effectifs puisqu'il a été décidé de diviser par deux les moyens alloués aux options facultatives dans les établissements de plus de 600 élèves. Il reviendra évidemment aux dits établissements de tirer à la courte paille les options épargnées... Gare aux langues rares !

Pourtant, austérité budgétaire et efficacité ne font pas bon ménage, PISA et les statistiques du décrochage sont là pour le rappeler. Des conditions dégradées pour les personnels le sont aussi pour les élèves les plus fragiles. Ceux-là seront les premiers candidats au décrochage, parce que noyés dans la masse des ront pas retrouvé de terminale pour les accueillir après un échec au bac, faute de place.



Dernier mot aux familles ?

Le 05 Décembre dernier s'est tenue une réunion entre les chefs d'établissements des lycées Guibray, Liard et Fresnel et des collèges DesDouits, Roger Bellair, Jacques Prevert, du Cingal et Pierre et Marie Curie. Il s'agit dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, de lancer l'expérimentation « dernier mot aux familles » concernant l'orientation en fin de troisième.

Sur le simple constat que le taux d'accès en 2nde générale dans l'académie reste inférieur de 5 points à celui de la moyenne nationale et que le taux de réussite académique au bac professionnel est supérieur de 8 à 10 points à celui de la moyenne nationale, l'institution propose par un calcul simpliste de mettre en place un dispositif à titre expérimental afin d'orienter davantage d'élèves vers les filières générale et technologique.

En dehors du bac général ou technologique, point de salut !

Ainsi, seules les filières générales et technologiques constitueraient un gage de réussite sociale et éducative, puisque « pour un jeune bas-normand d'origine modeste », faire le choix de la voie professionnelle serait le marqueur « d'un manque d'ambition ». On frôle le déterminisme social !

Il est urgent de sortir de cette vision étriquée de la réussite. D'autant qu'elle conduit à quelques contradictions. Dans nos lycées généraux et technologiques, nous accueillons déjà une part trop importante d'élèves qui se réorientent à l'issue de la seconde ou de la première vers la voie professionnelle sans que les dispositifs d'accompagnement personnalisé ou de tutorat n'y change quoi que ce soit. D'autre part, une proportion non moins importante de bacheliers généraux choisit un cursus « court » professionnalisant après l'obtention du bac de type BTS ou DUT. Peut-être aurait-on dû leur conseiller un bac professionnel à l'issue de la troisième, en leur précisant que le nouveau bac pro 3 ans devrait permettre une poursuite d'étude en BTS...

Dans un passé récent, un « forçage » en fin de troisième vers la seconde générale avait déjà été tenté dans notre Académie et avait conduit à une augmentation du taux de sortie de la filière à l'issue de la seconde.

Ce qui est pris n'est plus à prendre.

Pourquoi alors renouveler une expérience

qui a déjà échoué ?

D'abord pour des raisons budgétaires : un élève suivant un cursus en voie professionnelle « coûte » 50% de plus qu'un élève de la voie générale. Orienter un peu plus vers la voie générale et technologique justifiera donc la fermeture de secondes professionnelles et à terme de premières et de terminales, quitte à ouvrir quelques classes moins onéreuses en filière générale.

Cette politique de gestion des cohortes par flux au mépris de toute orientation choisie est bien connue puisqu'elle a été à l'œuvre durant la dernière décennie. Elle a permis la fermeture de plusieurs sections professionnelles qui font actuellement cruellement défaut pour répondre à la demande de nombreux employeurs. Face à cette tendance de fermeture, la CGT s'interroge sur le devenir de la formation professionnelle et revendique son maintien dans le service public d'éducation ainsi que les moyens nécessaires.

Vous avez dit redressement productif ?

De grands chantiers bas-normands actuels et à venir se voient contraints de faire appel à des travailleurs détachés par manque d'ouvriers qualifiés locaux, notamment de niveau 4 et 5 de la voie professionnelle. Et que dire du secteur tertiaire ? Certaines administrations s'apparentent à l'armée mexicaine faute de personnel adéquat et de nombreux hôteliers et restaurateurs recherchent en vain de la main d'œuvre qualifiée.

Il n'est plus à démontrer que , la formation professionnelle initiale est une condition sine qua non du redressement productif pour lequel on ne compte plus le nombre de salariés qualifiés et de chefs d'entreprise diplômés de la voie professionnelle. En centrant l'enseignement sur le métier et sur le « faire », on ne compte plus les élèves potentiellement décrocheurs que le lycée professionnel a remis sur les rails de la réussite. D'ailleurs de nombreuses innovations pédagogiques sont issues de ces mêmes établissements.

Nous disposons de trois voies d'accès au lycée, c'est une richesse. La CGT éducation revendique l'égalité d'accès à ses trois voies. Concernant la voie professionnelle, nous revendiquons également le rétablissement des moyens horaires et humains nécessaires à une formation professionnelle diversifiée et de qualité à commencer par le retour à des CAP, BEP et Bac Pro dignes de ce nom.

Rythmes scolaires : ça n'est pas fini...

Entre 250 et 300 enseignants grévistes étaient à l'Inspection académique à Hérouville Saint Clair, le jeudi 5 décembre 2013, pour dénoncer la réforme des rythmes scolaires avant d'effectuer une marche vers la zone Citis. "Nous sommes là pour demander le retrait de la réforme des rythmes scolaires", avait déclaré Sébastien Chieu, membre de la commission exécutive de la CGT Educ'action bas-normande.

Trois semaines après un premier rassemblement, les enseignants avaient de nouveau appelé à la grève avec la CGT Educ'action, FO, SNUipp-FSU et les syndicats CGT, SUD et FO des collectivités territoriales. "Dans ce contexte difficile, cette mobilisation est satisfaisante. La pression monte", lance alors Céline Vion, secrétaire du Calvados du SNUipp-FSU, le syndicat majoritaire enfin rallié au mouvement après une longue, très longue hésitation... On dénombrait 55 % de grévistes ce jeudi là dans le Calvados, (alors que du côté de l'Académie, c'est le chiffre de 28 % qui était avancé...)

"Nous ne sommes pas contre la journée de 4 jours et demi, mais elle n'a pas été finan-

cée et a été mise en place à la va-vite, sans concertation", avait alors déploré Sébastien Chieu devant les journalistes.

Les enseignants réclament "une revalorisation salariale, moins d'élèves par classe, une formation des enseignants, du temps de travail en équipe, ainsi qu'une meilleure insertion des élèves handicapés", selon Céline Vion. Pour le syndicat SNUipp-FSU, "les inégalités se renforcent au niveau des activités périscolaires entre les différentes communes depuis la mise en place de la réforme. Il faut une concertation pour remettre tout à plat. C'est un travail de longue haleine, mais il faut voir ce qu'il y a de mieux pour les élèves".

La CGT Educ'action a depuis longtemps fait la même analyse... Une nouvelle action est envisagée par l'intersyndicale pour février. La situation reste urgente, la rentrée 2014 promet d'être grandement désorganisée et des maires peu scrupuleux tentent ici ou là des récupérations douteuses de la colère justifiée des parents. Ne nous démobilisons pas sur cette question et préparons dès aujourd'hui les mobilisations futures pour une réelle refondation de l'école. .



Cherbourg : valse d'hiver autour des chefs des travaux.

En novembre-décembre dernier, le lycée Tocqueville s'est retrouvé face à un problème de plus en plus important d'absences non remplacées dans différentes disciplines : en français, SVT, etc... et au final pour un poste de chef de travaux (surprise complète pour le rectorat puisqu'il s'agissait d'un départ en retraite ! Imprévisible non ?). Devant cette situation, une mobilisation publique (enseignants, parents d'élèves, élèves) a lieu le 12 décembre pour dénoncer ces non-remplacements. Et la mobilisation « paie » : des solutions sont brusquement trouvées. Mais, quelles solutions !

Le tout se fait très tardivement, alors que



la situation est connue depuis plusieurs semaines, oscillant entre l'approximatif et la brutalité. En effet, Tocqueville récupère soudainement un chef de travaux, mais à quel prix ! Le lycée Sauxmarais se voit par la même soulagé... de son chef de travaux, ... transféré sur Tocqueville ! Tout cela se fait bien sûr sans aucune concertation avec les personnels du LP. Aucune explication officielle n'est diffusée sur les raisons du choix des autorités.

Nous pouvons cependant légitimement nous interroger sur cette politique hiérarchisant les établissements et dénoncer cette gestion brutale qui n'arrive pas à anticiper les problèmes de remplacement.

Budget : l'odieux chantage !

Quand il est insuffisant et présente des choix discutables, rejeter un budget est possible, mais il ne faut pas s'attendre à ce que votre gestionnaire vous y encourage et même vous félicite pour votre courage ensuite ! Ainsi en a-t-il été au Conseil d'administration du Lycée Professionnel Paul Cornu de Lisieux où la liste CGT des personnels est majoritaire.

On vous resserrera en hors d'œuvre la légende urbaine : si l'opposition des élus au CA se durcit et en vient à paralyser le lycée, ce sera le coup de grâce donné à l'établissement. Ah ! Elle a bon dos la crise et sa rigueur budgétaire, accusée d'être à la source de l'obligation de limiter la réforme tant attendue de l'école, qui devait nous projeter d'un coup d'un seul de 5 ans vers le bonheur d'une école du futur. On attend toujours... Après de nombreuses oppositions, en 2012, les élus CGT avaient prévenu par leur abstention qu'ils attendaient beaucoup de la nouvelle direction et on est venu leur présenter un énième budget de rigueur : du réchauffé !

C'est bien ce gouvernement qui reste sourd au besoin manifeste de réforme dont lui fait part le peuple. Seule son intransigeance sera responsable si d'aventure l'exaspération et la peur de l'avenir bloquent le fonctionnement du lycée. Il nous est répété à l'envi que si rien n'est fait, les factures ne seront plus honorées et que nous devons faire cours avec des bouts de ficelles ! N'est ce pas déjà le cas ? Objectivement, cet argument ne peut pas rencontrer l'adhésion de ceux de nos collègues contractuels qui ne savent même pas si demain ils auront encore du travail.

Dans ce monde fait d'incertitudes, l'administration avance des projections sans cesse rognées. Nous, nous avons des certitudes : un personnel n'a pas à payer ses déplacements pour

travailler, un bâtiment insalubre doit être rénové, le chauffage n'est pas un luxe pour travailler, la nourriture de qualité est un droit scolaire, une sortie scolaire ouvre l'esprit, etc...

La vieille lune qui consiste à diviser pour régner a du plomb dans l'aile. Bien sur que si le budget n'est pas voté en l'état, les usagers en pâtiront pendant un long mois et des approvisionnements seront contrariés. Les enseignants seront d'ailleurs les premières victimes, sacrifiant leur confort d'exercice, la facilité d'obtenir tout ce dont ils ont besoin pour travailler. Mais le « blocage », (si on peut parler de blocage) ne durera qu'un mois et rectorat et régions auront tôt fait de tout remettre à l'identique (article L421-11 du code de l'éducation). Cependant ces organismes de tutelle préfèrent courir le risque du conflit radicalisé que d'accepter une renégociation de l'enveloppe globale qui est pourtant possible. C'est donc eux les responsables. Pas ceux qui ne cherchent qu'à protéger leur avenir et celui de leurs élèves.

Si nous ne voulons pas être sacrifiés sur l'autel de ce capitalisme carnassier il est temps d'amorcer une autre ligne de conduite que celle de la résignation à laquelle on ne nous a que trop contraints. Sauver l'éducation et le lycée professionnel en particulier ne peut s'envisager que si les moyens sont au rendez-vous du futur. Or ce n'est pas en pactisant avec les actionnaires que l'Etat assurera un budget durable pour l'éducation.

Le travail doit être un moyen d'émancipation dont une jeunesse heureuse est l'aboutissement. Soyez solidaires de ceux qui oseront défier les habitudes, quelque soit le prix que nous aurons à en payer, l'avenir en sortira meilleur.

Votez pour vos élus CGT au conseil d'administration et soutenez les dans l'action.



Dernière minute : Peillon revient sur les PFMP en LP

Alors que le cabinet et la DGESCO ont ouvert officiellement la discussion mi-novembre et que le cabinet du ministre a proposé d'entrée une diminution des PFMP de 4 semaines, nous venons d'apprendre, au détour d'une question posée à l'issue de la réunion de la Formation Interprofessionnelle (FIP) que Peillon avait décidé, tout seul, qu'il n'y aurait aucune réduction ! Ceci est totalement contradictoire avec les proposi-

tions initiales ministérielles qui ont été maintenues pendant les 3 réunions au ministère. Personne n'a été prévenu de cette décision, la discussion n'a donc servi strictement à rien puisque menée par le conseiller du ministre, Daniel Assouline, celui-ci a été totalement désavoué. Ce n'est donc peut-être pas un hasard si l'on a appris il y a peu qu'il quittait le cabinet. Conclusion : PFMP retour case départ.

La maintenance informatique : un sacerdoce

Les TICE sont présentées comme la panacée, le must de la pédagogie. Le parc de matériel des établissements est cependant pléthorique. L'Education Nationale semble cependant éluder la question de l'entretien de ses nombreux réseaux. Le récent piratage des LCS de l'académie montre les limites du choix injustifiable de ne pas investir dans des personnels indispensables à cet entretien.

A quelques très rares exceptions, les personnels spécialisés en informatique ne sont jamais arrivés dans les établissements. On comprend aisément pourquoi lorsqu'on examine le niveau de compétence requis et la rémunération proposée... De fait, le responsable de la maintenance se trouve en général être un enseignant qui s'est largement auto-formé. C'est la passion de l'informatique qui l'anime.

La tâche est lourde, les interventions de plus en plus complexes (l'enseignant étant bien souvent obligé de se payer la presse spécialisée de sa poche.)

Ses qualités techniques se doublent de qualités relationnelles indéniables, coincé qu'il est entre l'administration et les équipes pédagogiques. En cas de panne, la journée s'allonge, les critiques fusent.

Il est clair que les établissements scolaires n'ont pas les moyens de faire appel à des entreprises spécialisées et rechignent en dernière extrémité à solliciter le salvateur dépannage dont l'heure est facturée près de 150 €.

La région fournit le matériel mais ne se soucie guère de son obsolescence et le Minis-

tère ne prévoit aucune heure poste dans la DHG (les chefs d'établissement ont majoritairement recours aux heures de décharge ou pire aux heures supplémentaires.). Mais ce volant d'heure, voire cette prime, en dehors de tout texte réglementaire précis est souvent ridicule en regard du temps passé.

Appliquant la règle qu'une heure sans élève équivaut à deux heures de travail, l'heure de maintenance est rétribuée entre 20 et 30 € alors qu'elle correspond parfois à près de 8 heures d'intervention...

Et cela va toujours en s'aggravant au fur et à mesure que le réseau s'étend, que le nombre de postes croît. L'administration est tentée d'en demander toujours plus et le volontaire finit par démissionner, ce qui n'est jamais bien bon pour la notation administrative.



Dans les écoles primaires, la situation est bien pire. Ni décharge partielle, ni heure supplémentaire ! Les professeurs des écoles sont tributaires de leurs relations avec la mairie de tutelle.

En ces temps de décentralisation, il est peut être temps de redéfinir clairement une nouvelle mission de maintenance informatique, dotée d'un budget spécifique. Le DUT de maintenance informatique existe. A quand un recrutement de ces personnels en nombre suffisant pour un retour des professeurs - exploités à la maintenance - vers un informatique à mission pédagogique : leur première mission ?

Nouvelle technologie, nouvelle mission, l'administration doit sortir de sa politique de bricolage pour véritablement se donner les moyens d'entrer dans l'ère du numérique sans qu'il en coûte la santé au travail de personnels concernés. Revendiquons pour débloquer cette situation mortifère.

- 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤
- 👤 Ont participé à la rédaction de ce bulletin :
- 👤 Olivier RUET
- 👤 Sébastien CHIEU,
- 👤 Laurent FORESTIER,
- 👤 Raphaël JOLY,
- 👤 Christophe LAJOIE,
- 👤 Rejoignez les à la CGT, et envoyez vos articles
- 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤 👤



Droit syndical : Vœu et motion en CA

En date du 24 juillet 2013, le ministre de l'Éducation nationale, a éclairci ce point au JO.



Il en ressort les éléments suivants :

- les chefs d'établissement ne sont pas des chefs d'entreprise,
- l'article R. 421-23 du code de l'Éducation dispose que le Conseil d'Administration peut, sur son initiative, adopter tout vœu sur les questions intéressant la vie de l'établissement.

Dès lors que le vœu porte sur une question inscrite à l'ordre du jour adopté en début de séance, aucun chef d'établissement ne peut valablement refuser de soumettre le vote de ce vœu au Conseil d'Administration de l'établissement public local d'enseignement.

Si le vœu (ou motion) porte sur un sujet d'ordre plus général (politique éducative, élèves sans-papiers...), il doit être inscrit préalablement à l'ordre du jour adopté en début de séance afin qu'il puisse être soumis au vote du CA.

Il était temps que cette question soit enfin tranchée ! Trop souvent, en Conseil d'Administration, un nombre croissant de chefs d'établissement prétendait interdire ou conditionner le vote de tels vœux ou motions.

la formation syndicale : un droit et un devoir du syndiqué

Lorsque vous adhérez au syndicat, c'est d'abord pour ne plus être seul face à votre hiérarchie, à vos collègues, à vos problèmes. Pour ne pas laisser le syndiqué démuni dans son quotidien de militant, votre organisation syndicale vous offre une formation variée et gratuite.

Le 19/11/2013, un stage d'accueil a réuni des syndiqués pour présenter les structures de notre organisation. Le 17/01/2014, une journée d'étude sur le rôle du représentant élu en Conseil d'administration a donné lieu à des échanges passionnants et la production de documents ressources pour faire face. Alors ne restez pas isolé(e), profitez de la formation CGT, pour cela rapprochez-vous de vos secrétaires ou joignez nous à ursen.caen@orange.fr

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessus

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom..... Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

Grade ou corps..... Discipline.....

Etablissement.....

Code postal..... Commune.....

Tél..... Mél.....

